

Le Procureur Général Impérial près la Cour de Cassation.

Monsieur le Ministre de la Justice du  
Royaume d'Italie.

Je remercie votre Excellence d'avoir bien  
voulu m'envoyer les nouveaux Codes civil et  
de Procédure publiés pour le Royaume d'Italie  
Malgré la prédilection des Anglais pour  
leur Common Law (La jurisprudence et les précédents)  
et l'opinion émise dans le même sens pour  
les Allemands par M.<sup>rs</sup> Savigny, je  
préfère le Codification

Sans doute, elle a ses difficultés. Napoléon  
en a rencontré dans la diversité de nos  
Coutumes; Vous aussi, dans les variétés

Des divers états de l'Italie; — Mais ces  
nuances cèdent devant le génie du Législateur  
qui s'applique à les faire disparaître et à  
les concilier.

C'est, je n'en doute pas, le but que vous  
avez atteint, rendu déjà moins difficile par  
l'essai qu'on avait fait chez vous de nos  
Codes sous le premier Empire et tout ce qui  
en était resté dans l'Esprit des Populations  
de la Péninsule.

Je prie votre Excellence d'agréer mes  
sentiments de haute Considération

A. J. Dupin